



## Policy Roundtable Mobilizing Professions and Trades

820-2 Carlton St. Toronto, ON M5B 1J3 Phone (416) 979-8611 Fax (416) 979-9853

Email: [mail@promptinfo.on.ca](mailto:mail@promptinfo.on.ca) Web: [www.promptinfo.ca](http://www.promptinfo.ca)

# **In The Public Interest: Immigrant Access to Regulated Professions in Today's Ontario**

## **Sommaire**

Le présent document d'orientation résume les constatations d'une étude de recherche participative de neuf mois réalisée par la Policy Roundtable Mobilizing Professions and Trades (PROMPT). Il fait ressortir l'urgence d'apporter des changements au mode de réglementation des professions en Ontario. La réglementation est examinée de façon globale, mais l'accent est mis avant tout sur l'aspect enregistrement du processus de réglementation (c.-à-d. avoir accès aux professions réglementées). L'étude inclut la perspective des professionnels formés à l'étranger dans le débat qui prend de l'ampleur en Ontario au sujet de l'accès aux professions et aux métiers. Le but est de progresser vers un système d'enregistrement qui réglemente équitablement les professions dans l'intérêt du public d'aujourd'hui.

### *Contexte sociétal*

L'Ontario a connu trois changements qui font ressortir la nécessité de se pencher sur le système de réglementation des professions en Ontario et l'accès à ces professions. Le premier changement a trait à la transformation démographique; le deuxième concerne les cadres des garanties juridiques et des droits de la personne; le troisième, qui découle des deux précédents, porte sur le climat de plus en plus propice à la promotion de l'accès des professionnels formés à l'étranger aux professions et aux métiers. Malgré ce climat favorable, les obstacles demeurent pour les personnes qui veulent exercer dans leur domaine. Cette étude arrive donc à point, car elle examine comment la réglementation des professions devrait évoluer à la lumière d'une société qui compte des professionnels formés à l'étranger et qui a besoin d'eux, mais qui ne profite pas pleinement de leurs compétences.

### *La réglementation des professions en Ontario*

La réglementation des professions est un secteur qui s'est toujours adapté à une société en mutation. Les ordres professionnels et les organismes de réglementation ont vu le jour au Canada pour deux raisons : protéger le statut professionnel des praticiens et défendre les intérêts de la population et assurer sa sécurité. En Ontario aujourd'hui, on dénombre 38 organismes qui régissent diverses professions. Les mécanismes de responsabilité actuels sont limités. De façon générale, comme les organismes de réglementation des professions sont créés par une loi publique et que leurs mandats respectifs sont issus de cette loi, ils sont responsables devant le gouvernement de l'Ontario, qui, à son tour, doit rendre des comptes au public.

### *Les obstacles selon la perspective des immigrants*

Depuis les deux dernières décennies, on est de plus en plus conscient des obstacles qui empêchent les immigrants d'exercer leur profession. Il existe un nombre croissant de recherches méthodiques qui appuient les renseignements empiriques diffusés

régulièrement dans les médias. Les obstacles appartiennent à deux grandes catégories : 1) les obstacles individuels que l'immigrant doit surmonter; 2) les obstacles liés au système (ou systémiques) qui signalent un problème que le système de réglementation devrait faire disparaître. Bien que l'examen des obstacles individuels soit une tâche importante, ce document vise surtout à mettre en relief les obstacles systémiques et à proposer des solutions pour ce type d'obstacles. PROMPT s'inquiète du fait que les quelques pratiques d'enregistrement actuellement prometteuses sont volontaires, semblent plutôt être d'application ponctuelle; de plus, elles sont peu évaluées et, pour la plupart, ne mettent pas fin aux obstacles systémiques.

### *Des problèmes cruciaux liés à la réglementation des professions*

Outre les obstacles, l'étude a permis de saisir comment les gens définissent les problèmes cruciaux liés à la réglementation professionnelle en Ontario aujourd'hui. Six problèmes ont été cernés : 1) le manque de clarté et d'uniformité dans les mesures législatives; 2) le manque de responsabilité à l'égard du public; 3) le manque de coordination et de cohérence dans la politique d'accès et l'évaluation des titres de compétences étrangers; 4) le manque de leadership du gouvernement; 5) les intérêts opposés dans la réglementation; 6) les suppositions ambiguës sous-jacentes au processus d'enregistrement. L'une des principales préoccupations est que les professionnels formés à l'étranger vivent de la discrimination systémique quand ils cherchent à obtenir leur permis d'exercice, ce qui va à l'encontre de la Charte et des codes des droits de la personne.

### *Des solutions adoptées au pays et ailleurs*

L'Ontario n'est pas seule à tenter de trouver une solution à la question des professionnels formés à l'étranger. Le document d'orientation met en relief certains processus d'enregistrement professionnel mis en place par d'autres administrations, présentant divers exemples pangouvernementaux, internationaux et provinciaux. La liste est loin d'être exhaustive, mais donne un aperçu des mesures prises ailleurs pour faciliter l'accès aux professions réglementées.

## **Recommandations de PROMPT pour renforcer la responsabilité dans le processus d'enregistrement**

### *Valeurs et principes fondamentaux*

Il n'existe pas encore de consensus clair sur le processus de réglementation souhaité dans l'avenir pour l'Ontario. Les conclusions des recherches indiquent toutefois qu'un consensus commence à poindre en ce qui concerne les principes et les valeurs qui devraient orienter ce processus. Entre autres principes, on reconnaît la nécessité de réglementer les professions dans l'intérêt du public (c'est-à-dire au moyen d'un processus d'enregistrement qui accorde à tous les professionnels qualifiés qui en font la demande un permis d'exercer et qui assure la sécurité, la santé et le bien-être du public). On reconnaît aussi que les ordres professionnels ont une responsabilité à l'égard du public (c'est-à-dire qu'ils doivent démontrer publiquement que l'enregistrement vise à protéger le public). De plus, les ordres doivent aussi être équitables (le processus d'enregistrement est mis en œuvre en conformité avec l'obligation légale des organismes de réglementation de ne pas faire de discrimination et, par conséquent, d'examiner les compétences, les connaissances, les diplômes et l'aptitude à exercer sans égard à la race, au lieu de naissance, à la couleur, à l'origine ethnique, à la nationalité, à la citoyenneté, aux croyances, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la situation familiale ou aux handicaps du demandeur. De plus, le processus

d'enregistrement s'inscrit dans l'obligation légale des organismes de réglementation de ne pas faire de discrimination et, par conséquent, d'examiner les compétences, les connaissances, les diplômes et l'aptitude à exercer sans égard au pays où le demandeur a reçu sa formation, sa situation socioéconomique ou professionnelle, et sans tenir compte non plus de la demande du marché du travail). Les valeurs maîtresses sont notamment la pertinence, l'uniformité, la transparence, la rapidité, l'abordabilité, l'accessibilité, le respect et le caractère défendable.

**Recommandation de PROMPT – Établir des valeurs et des principes fondamentaux**

- 1. Le processus d'enregistrement auprès des ordres professionnels réglementés est fondé sur les principes fondamentaux de l'équité, de la responsabilité et de l'intérêt public. Les valeurs maîtresses sont la pertinence, l'uniformité, la transparence, la rapidité, l'abordabilité, l'accessibilité, le respect et le caractère défendable.**

*Mécanismes de responsabilité*

Le document d'orientation propose des structures applicables pour que le processus d'enregistrement soit mis en œuvre conformément aux valeurs et aux principes susmentionnés. On suppose que non seulement les valeurs et les principes doivent être mis en œuvre, mais qu'ils doivent aussi être démontrés publiquement. Après avoir passé en revue les suggestions et les commentaires des participants à la recherche, le groupe de travail et l'équipe de recherche de l'étude ont, à partir des idées les plus prometteuses, formulé des recommandations visant à renforcer les mécanismes de responsabilité. Ces derniers seront soumis à tous les intervenants associés à la réglementation pour examen et de futures discussions. On s'attend à ce que le gouvernement provincial joue un rôle central dans la facilitation de la mise en place des mécanismes proposés.

**Recommandations de PROMPT – Renforcer les mécanismes de responsabilité**

- 1. Les organismes de réglementation professionnelle sont tenus légalement de procéder à des vérifications réglementaires (aussi bien des résultats que du processus) qui aboutissent à des plans d'action en matière d'équité. Des rapports annuels sur l'équité sont diffusés auprès du public.**
- 2. Il faut élaborer des stratégies qui renforcent la nature publique de la responsabilité au moyen de conseils réglementaires.**
- 3. Un secrétariat centralisé pour les professions réglementées est mis sur pied afin d'accroître la responsabilité et de faciliter la collaboration pangouvernementale.**
- 4. Des processus d'appel indépendants sont nécessaires pour chaque profession ou tous les secteurs.**

*Mesures à prendre et prochaines étapes*

Il faut agir sans tarder pour renforcer les mécanismes de responsabilité au sein du processus d'enregistrement. Des changements s'imposent de toute urgence, car la société ne cesse d'évoluer. De nos jours, réglementer dans l'intérêt du public signifie qu'il faut assurer et démontrer que tous les professionnels qualifiés formés à l'étranger sont autorisés à exercer. Même si on semble s'entendre sur les principes et les valeurs, ce n'est pas encore le cas sur la façon envisagée pour mettre en œuvre ces valeurs, ni sur la façon d'en rendre compte. PROMPT présente un modèle de changement et demande au gouvernement provincial d'assurer le leadership afin de transformer les idées énoncées en action. Pour relever ce défi de taille, il est indispensable que le gouvernement fasse preuve d'un grand leadership, en collaboration avec tous les intervenants – les professionnels formés à l'étranger jouant un rôle de premier plan.

*PROMPT is a project of the Council of Agencies Serving South Asians  
PROMPT is funded by Canadian Heritage through the Voluntary Sector Initiative*